

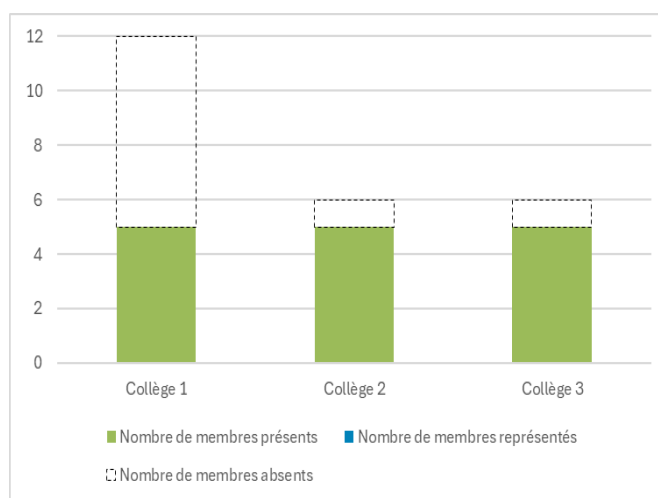
Compte-rendu de réunion

Le mardi 14 octobre 2025, le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Alain BOURGEOIS.

Liste de présence :

- **COLLEGE DES ELUS (collège n°1)**
5 présents (5/12)
- **COLLEGE DES USAGERS (collège n°2)**
5 présents (5/6)
- **COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (collège n°3)**
5 présents (5/6)

Soit un total de 15 membres présents sur 24 membres du Bureau de la CLE.



Représentants élus (collège n°1) :

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENCE
Madame Estelle COCHARD	Conseillère Régionale Centre-Val de Loire	OUI
Monsieur Jean-Paul TRICOT	Conseiller municipal du Lude	OUI
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire de Morée	OUI
Monsieur Dominique DHUY	Maire de Nourray	Excusé
Monsieur Alain HALAJKO	Adjoint au maire de Meslay	
Monsieur Philippe CHAMBRIER	Adjoint au Maire de Vendôme	Excusé
Monsieur Laurent BOREL	Maire de Saint-Jean Froidmentel	
Monsieur Patrick MARTIN	Maire de Mottereau	
Monsieur Patrick JEANNE	Conseiller municipal de Bonneval	
Monsieur Martial LECOMTE	Maire de Marolles-les-Buis	OUI
Monsieur Claude JAUNAY	Vice-président de la CC du Pays Fléchois	Excusé
Monsieur Siebe POSTMA	Conseiller communautaire de la CC Sud Sarthe	OUI

Représentants des usagers (collège n°2) :

NOM PRENOM	STRUCTURE	PRESENCE
Monsieur Florian DELAUNAY	Chambre d'Agriculture de la Sarthe	OUI
Madame Sarah BELLALOU	Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher	OUI
	Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire	
Monsieur Pierre BESNARD	UFC Que Choisir Sarthe	OUI
Monsieur Yves D'ANDIGNE	Président de l'Association CADVIL	OUI
Monsieur Gilles BRUNEVAL	Association de sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe	OUI

Représentants des services de l'état (collège n°3) :

NOM PRENOM	STRUCTURE	PRESENCE
Madame Agnès ROGER	Agence de l'eau Loire-Bretagne	OUI
Madame Camille BURDIN	DREAL des Pays de la Loire	OUI
Monsieur Christophe CHARRIER	DDT de la Sarthe	OUI
Madame Géraldine POMBAL	DDT du Loir et Cher	OUI
Monsieur Sébastien CHARPENTIER	DDT d'Eure et Loir	OUI
	Office Français pour la Biodiversité Centre-Val de Loire	

Autres personnes assistant à la réunion :

NOM PRENOM	STRUCTURE
Madame Mathilde GOIDIN	Animatrice du SAGE Loir (EP Loire)
Madame Florence FOUSSARD	Animatrice du SAGE Loir et Coordinatrice CT Eau Loir Aval (EP Loire)
Madame Florine CHAMPION	Chargée de mission gestion quantitative (EP Loire)

ORDRE DU JOUR

1. Mise à jour des règles de fonctionnement de la CLE
2. Elaboration de la feuille de route 2026-2030
3. Point communication
4. Informations diverses

INTRODUCTION

M. Alain BOURGEOIS ouvre la séance à 14h05 et annonce l'ordre du jour.

1. MISE A JOUR DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Mme Mathilde GOIDIN présente des propositions de modifications des règles de fonctionnement de la CLE, tenant compte du décret SAGE n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 (cf. Diaporama).

Intégration de nouveaux membres à la CLE : M. Pierre BESNARD, M. Christophe CHARRIER et Mme Estelle COCHARD s'expriment favorables à une réflexion sur la modification de la composition de la CLE pour y intégrer des structures telles que le Syndicat d'Eau de l'Anjou. Il est rappelé que cette modification devra respecter les équilibres réglementaires entre les collègues.

Remboursement de frais : Mme Estelle COCHARD propose que les éventuels remboursements de frais ne soient pas réservés au président et aux vice-présidents, mais attribués en fonction des missions. M. Martial LECOMPTE ajoute qu'un remboursement des frais kilométriques serait souhaitable pour les déplacements importants. M. Pierre BESNARD rappelle que les élus ont des indemnités ce qui n'est pas le cas des associations par exemple. Il est précisé que, pour le moment, l'EP Loire n'a pas la capacité de rembourser les frais des élus et membres de CLE.

Absences : M. Pierre BESNARD propose d'adopter une règle similaire à celle des conseils municipaux, à savoir qu'en cas de trois absences consécutives non justifiées, le membre pourrait être remplacé. Cette proposition a été validée par M. Martial LECOMPTE, Mme Estelle COCHARD et M. Jean-Paul TRICOT.

Election : En cas d'égalité lors de l'élection du président, Mme Estelle COCHARD et M. Pierre BESNARD proposent que le plus jeune soit élu.

Appui technique : Un membre de la CLE peut être accompagné d'une personne pour un appui technique, si elle est de la même structure. A la demande de M. Martial LECOMPTE, il est donné en exemple : un élu d'EPCI qui viendrait avec le chef de service environnement de ce même EPCI, un élu de syndicat de bassin qui viendrait avec un technicien rivière de ce même syndicat. Dans le cas des collègues 2 et 3, la personne en appui technique d'un élu, si ce dernier est absent, peut venir représenter la structure et donc voter.

Visioconférence : M. Pierre BESNARD et M. Christophe CHARRIER demandent que les situations pour lesquelles la visioconférence ne serait pas possible soient clairement précisées.

Commissions : Mme Estelle COCHARD, M. Yves D'ANDIGNE et M. Christophe CHARRIER insistent sur la nécessité de souplesse et d'adaptabilité pour le choix des commissions, tout en veillant à maintenir l'unité de la CLE.

2. ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2030

Mme Mathilde GOIDIN, Mme Florence FOUSSARD et Mme Florine CHAMPION font un premier bilan de la feuille de route 2019-2024 et proposent des modifications pour l'élaboration d'une nouvelle feuille de route (cf. Diaporama).

Gouvernance : M. Yves D'ANDIGNE demande à préciser que les structures commerciales ne sont pas concernées par la proposition de mieux intégrer les EPCI et les structures avec des compétences eau à la CLE. M. Alain BOURGEOIS souligne l'importance de maintenir les 3 postes d'animation nécessaires à la mise en œuvre des actions. M. Martial LECOMPTE interroge alors sur le financement permettant de garantir leur maintien. M. Christophe CHARRIER observe par ailleurs que certaines actions sont précises, tandis que d'autres sont plus larges. Mme Mathilde GOIDIN et Mme Florence FOUSSARD précisent qu'une fiche pour chaque action pourraient permettre de donner plus de détails.

Qualité : M. Christophe CHARRIER demande à clarifier le rôle de la CLE dans le suivi des réseaux de surveillance, estimant qu'elle n'a pas les moyens d'intervenir si ce n'est pour inciter. Il ajoute qu'il serait dommage de réduire la question de l'érosion des sols à la seule problématique des pesticides, et propose d'en faire une thématique spécifique.

Milieux aquatiques : M. Florian DELAUNAY fait remarquer que le vannage a posé des problèmes en période d'étiage sur certains affluents du Loir, et ce malgré l'interdiction réglementaire. Il propose également de nuancer l'action sur les plans d'eau en privilégiant l'atténuation de leur impact plutôt que leur effacement systématique. M. Yves D'ANDIGNE rappelle que l'eutrophisation est liée avant tout aux apports de nutriments, plus qu'au taux d'étagement. Mme Agnès ROGER rappelle l'importance de définir des objectifs chiffrés.

Zones humides : Mme Estelle COCHARD confirme le besoin de disposer de données fiables, notamment sur le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir.

Gestion quantitative : M. Florian DELAUNAY propose de ne pas restreindre l'accompagnement à certaines unités, et souhaite clarifier si le suivi des DOE porte sur la gestion structurelle ou sur la gestion de crise. M. Christophe CHARRIER insiste sur la nécessité de construire une trajectoire de retour à l'équilibre pour le respect des objectifs fixés, et s'interroge sur les moyens dont dispose la CLE pour travailler sur les DOE.

Alimentation en Eau Potable : M. Pierre BESNARD souhaite que la CLE encourage les collectivités à évaluer la qualité des réseaux d'eau potable afin d'identifier une éventuelle pollution au CVM. M. Jean-Paul TRICOT précise qu'un recensement a déjà été réalisé sur la commune du Lude. M. Martial LECOMPTE indique que des campagnes de mesures sont également en cours sur son secteur, et souligne que la compétence relève très souvent des EPCI. M. Christophe CHARRIER rappelle que la sécurisation de l'AEP doit porter à la fois sur la quantité et sur la qualité.

Inondations : M. Pierre BESNARD et M. Christophe CHARRIER proposent d'ajouter une action portant sur l'augmentation du risque d'inondation liée au changement climatique, qu'il s'agisse de débordement de cours d'eau ou de ruissellement.

3. POINT COMMUNICATION

Mme Mathilde GOIDIN présente les projets de communication en cours ou à venir (cf. Diaporama).

Pour les futurs élus municipaux qui auront à désigner leur représentant en CLE, mais aussi pour les membres de la CLE, M. Pierre BESNARD et M. Martial LECOMPTE suggèrent de réaliser un lexique ou un glossaire, en particulier pour définir les abréviations et les notions de base comme le bassin versant.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Mme Mathilde GOIDIN et Mme Florence FOUSSARD donnent quelques informations au sujet de l'état de lieux des masses d'eau et des prochaines réunions de la CLE (cf. Diaporama).

Pour finir, les participants sont invités à définir la CLE en quelques mots pour faire apparaître un nuage de mots. Voici le résultat¹ :



Le nuage de mots contient les termes suivants : Gestion concertée de l'eau, Protection, eau, préserver, Participation, Ok bien, Données consolidées, cascade, Parlement local de l'eau, ressource, domaine, Concertation, devons, Orientation, Parlement de l'eau, Gestion de l'eau, vaste, L'eau, absolument, Acteurs de l'eau, Élaborer et suivre le SAGE.

M. Alain BOURGEOIS clôture la réunion à 16h23 en remerciant l'ensemble des participants.

¹ Vous pouvez encore ajouter des mots en entrant le code BHNQDI sur wooclap.com